



Assemblée générale

Distr. limitée
29 octobre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Première Commission

Points 100 et 138 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Projet de budget-programme pour 2022

Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.1/76/L.55](#)

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Au paragraphe 3 du projet de résolution [A/C.1/76/L.55](#), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport contenant les avis et recommandations de tous les États Membres sur tous les aspects de la promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale, afin que les États Membres puissent en débattre plus avant.

II. Rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2022

2. Les activités mentionnées dans le projet de résolution relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de plan-programme pour 2022 et du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2022 [[A/76/6 \(Sect. 2\)](#)].



III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

3. La demande formulée au paragraphe 3 du projet de résolution signifierait qu'en 2022 le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait publier dans les six langues officielles de l'Organisation un document d'avant-session de 10 700 mots, ce qui représenterait un produit supplémentaire à livrer qui viendrait s'ajouter à la charge de travail existante.

IV. Incidences financières des propositions

4. Les incidences financières pour 2022 se chiffrent à 33 900 dollars (voir tableau ci-après).

Ressources supplémentaires à prévoir au titre de la documentation (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Autres dépenses de personnel	
Services de documentation	33 900
Total	33 900

V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2022

5. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2022 pour financer les activités supplémentaires demandées au paragraphe 3 du projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2022 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 33 900 dollars pour 2022.

VI. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

6. L'adoption du projet de résolution [A/C.1/76/L.55](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 33 900 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2022. Ce montant serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2022 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.

7. En outre, il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 4 100 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022.